

Pour protester contre l'installation de leurs camarades nommés le 10 mai 2016

Les magistrats syndiqués envahissent la salle



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

Les magistrats ont assiégé dès 8h la salle où devait avoir lieu l'installation des promus.



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

Les membres du Synamag ont ensuite effectué une marche de protestation...

Prissilla MOUSSAVOU MOUITY
Libreville/Gabon

"Non à la violation flagrante de la loi, non aux nominations anarchiques, non à l'immixtion du politique et de la politisation de la justice, ça suffit comme ça !". Ce sont autant des slogans brandis hier par le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), lors de son assemblée générale. Les hommes en toge noire contestent unanimement les dernières décisions de nominations du Conseil supérieur de la magistrature du 10 mai 2016.

LE bras de fer entre les membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) et le pouvoir en charge de la Justice découle des décisions du dernier Conseil supérieur de la magistrature, nommant certains magistrats, dont Sidonie Flore Ouwe, promue au poste de premier président à la Cour d'appel judiciaire. Alors que devait avoir lieu son installation hier, les magistrats syndiqués ont pris d'assaut la salle où devait se dérouler la cérémonie. Et cela après une marche de protestation, du Palais de justice à la place de la Paix (Rond-point de la Démocratie), où ils ont délivré leur message.

Mobilisés pour la circonstance, ils ont tenu une assemblée générale, suivie d'une marche pour contester les choix portés dernièrement sur quelques-uns de leurs camarades, qu'ils jugent illégaux et faits en violation des lois et principes régissant la profession de magistrat.

«On ne peut pas partir de la fin du cycle primaire pour se retrouver comme un cheveu

sur la soupe en fin de cycle secondaire, sans avoir fait toutes ses classes. C'est le cas de ces promus. C'est ainsi qu'on peut illustrer ces nominations», a fait savoir Germain Nguema Ella, président du Synamag.

En effet, après avoir fait savoir leur indignation aux autorités lors d'une rencontre avec un conseiller du président de la République, les deux parties s'étaient accordées sur le gel des décisions du Conseil supérieur de la magistrature du 10 mai dernier. A leur plus grand désarroi, les juristes disent avoir été surpris par le communiqué annonçant l'installation, le lundi 06 juin 2016, des magistrats nommés.

Les magistrats syndiqués se sont donc rassemblés hier, non seulement pour réitérer leur opposition à ces mesures, mais aussi pour s'accorder sur l'attitude à adopter au cas où leurs revendications ne seraient pas prises en compte. «Nous avons eu des discussions avec un membre de la présidence, qui nous a rassurés que la situation serait gérée non pas par la voie contentieuse, mais plutôt administrative. Il ressortait donc de cette rencontre que l'État gèlerait ces nominations jusqu'au prochain Conseil supérieur de la magistrature. Nous constatons, malheureusement, qu'ils n'ont pas tenu parole. Nous sommes suffisamment représentés pour dire non aux décisions du dernier CMS, non à l'installation de Sidonie Ouwe», a souligné Stanislas Koumba, secrétaire général du Synamag.

Par ailleurs, les manifestants se sont aussi interrogés sur l'obstination de l'État à maintenir Sidonie Flore Ouwe au poste de premier Président de la

Cour d'appel judiciaire, sachant qu'elle est contestée par l'ensemble des magistrats et qu'elle ne réunit pas les critères devant la faire valoir à ce poste. Est-ce une ruse qui a pour finalité de diviser les magistrats? En

tout cas, c'est l'une des questions que se posaient hier, les membres du Synamag.

«Des manœuvres sont faites pour diviser la justice. L'Etat procède à une division de la justice pour semer le trouble

afin d'avoir un certain nombre de magistrats qui puissent plier devant lui, "les yeux fermés"», a poursuivi Stanislas Koumba.

Quoi qu'il en soit, promettent-ils, les magistrats entendent respecter la loi

jusqu'au bout, malgré le fait que ceux qui votent lesdites lois les violent allègrement, ont-ils déploré. Aussi, entendent-ils déposer un préavis de grève, en attendant d'obtenir gain de cause.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le processus « Production et distribution d'eau potable » certifié selon la norme ISO 9001 : 2008

Libreville, le 7 juin 2016 - Après la certification ISO 9001 du processus de gestion « Achats et Stocks » en 2014 et l'accréditation ISO 17025 du Laboratoire central eau en 2015, la SEEG vient de franchir une nouvelle étape en obtenant le 30 mai 2016 par le Bureau Veritas la certification ISO 9001 : 2008 de son processus « Production et Distribution d'eau potable ».

Cette reconnaissance internationale, obtenue après des mois de mobilisation, récompense les efforts déployés par la SEEG pour satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008, qui spécifie les exigences de qualité et de compétence propres au domaine d'activité de l'entreprise et du bon fonctionnement de son **Système de Management de la Qualité**.

Durant son processus de certification, la SEEG a montré sa **capacité à produire et distribuer de l'eau potable, dans le respect des exigences internes et externes**. La certification ainsi obtenue atteste de la compétence du personnel et de l'impartialité des audits réalisés et permet, au niveau national et international, la **reconnaissance des prestations offertes par la SEEG**.

La certification ISO 9001 conforte surtout l'engagement de la SEEG en termes de Démarche Qualité, afin d'**apporter au quotidien deux services essentiels à la vie, l'eau potable et l'électricité**, dans les meilleures conditions de sécurité, de coût et de respect de l'environnement.

La SEEG ambitionne, à terme, une **mise en conformité de l'ensemble de ses activités aux standards internationaux**, pour s'adapter aux exigences des abonnés et anticiper leurs besoins futurs.



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

... jusqu'à la "Place de la paix", au Rond-point de la Démocratie.